



BSV JEVI FLASH n° 5 – 28 septembre 2018



Nouveaux ravageurs identifiés durant l'été 2018 en Corse :

Septembre 2018 :

***Hercinothrips dimidiatus* Hood** sur *Aloe arborescens*, premier signalement en France

Août 2018 : La **Mouche du brou** sur noyer identifiée formellement en Corse

Le **Feu bactérien** sur pommier identifié en Corse, ex « Zone Protégée »

SOMMAIRE

Aloe arborescens

ANIMATEUR FILIERE :

FREDON Corse

Rédacteur : Catherine

GIGLEUX-SPITZ



Structures partenaires :

Ville d' Ajaccio, Fredon Corse

Aloes SA, LA Borgo,

observateur particulier

Directeur de publication :

Joseph Colombani

Président de la Chambre

d' Agriculture de Corse

15 Avenue Jean Zuccarelli

20200 BASTIA

Tel : 04 95 32 84 40

Fax : 04 95 32 84 43

[http://www.corse.chambres-](http://www.corse.chambres-agriculture.fr)

[agriculture.fr](http://www.corse.chambres-agriculture.fr)

Crédit photo :

FREDON Corse



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Agence française pour la biodiversité et par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ECOPHYTO.

ALOE ARBORESCENS

L'*Aloe arborescens* ou Aloes arborescent est une plante succulente qui fait partie de la sous famille des Asphodelaceae. Elle est originaire d'Afrique australe et a été introduite dans les pays tropicaux puis tempérés pour ses qualités horticoles et médicinales.

L'Aloe est appréciée pour son adaptation à des situations de sécheresse et ses aptitudes à la protection contre l'érosion. Elle est considérée comme plante envahissante dans certaines régions du Portugal.

Ses feuilles contiennent des métabolites phénoliques qui lui permettent de ne pas être appétentes pour les herbivores.

Elle est cultivée pour en extraire des composés utilisés en médecine et en cosmétique depuis le 17^e siècle, en Afrique du sud mais aussi dans différents pays comme l'Italie, le Japon, Israël et la Chine.

L'Aloe arborescent se distingue de l'*Aloe vera* par la couleur rouge de ses fleurs et par le port courbé de ses feuilles.

• Thrips – *Hercinothrips dimidiatus* Hood

Thysanoptera : Thripidae

Le genre *Hercinothrips* compte 9 espèces originaires d'Afrique. Deux d'entre elles étaient déjà connues en Europe *H. femoralis* et *H. bicinctus*.

Une troisième espèce *Hercinothrips dimidiatus* a été décrite dans le sud du Portugal sur Aloe en 2015. (*Célia Mateus, Phytoparasitica-2015).

Ce Thrips a pu être introduit d'Afrique du sud via le port de Lisbonne avec des plants d'Aloès sp. ou d'*Haworthia* sp.



Photo 1 : Aloe touché par *H. dimidiatus*
Ajaccio les sanguinaires 10sept2018

Le laboratoire de l'Anses à Montpellier a identifié cette espèce sur des plants d'Aloes prélevés à Ajaccio en septembre 2018 suite au signalement d'une entreprise en entretien d'espace vert.

Biologie : Il n'y a pas d'informations disponibles sur la biologie de *H. dimidiatus*, hormis l'article de Célia Mateus*.



Nous avons pu observer sur la surface supérieure des feuilles la présence de nombreuses larves de couleur jaune-brunâtre. Elles se trouvent à la limite entre la zone nécrosée et la partie encore verte de la feuille.

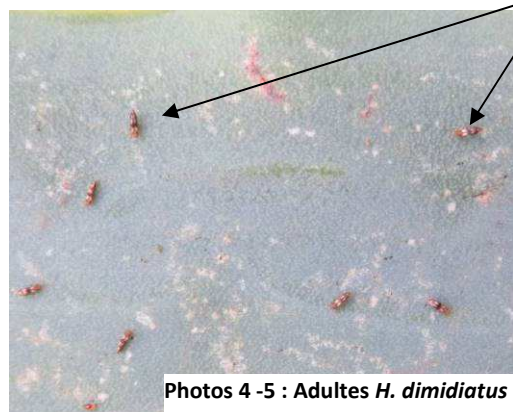
Photo 2 : Positionnement des larves sur la surface de la feuille



Les larves du thrips piquent l'épiderme pour se nourrir, cet épiderme se nécrose ensuite donnant aux feuilles un aspect brun rouge puis noir.

Photo 3 : Détail des larves et déjections sur feuilles

Leurs déjections sont bien visibles sous forme de petites gouttes noires et brillantes.



Photos 4-5 : Adultes *H. dimidiatus*

Les adultes de petite taille (1 à 2 mn) ont été prélevés sur la face supérieure des feuilles dans les zones encore vertes.



Ils se trouvent aussi au cœur de la plante quand celle-ci est complètement attaquée.

Il semble que les femelles soient majoritaires parmi ces populations à cette date.

Nous ne connaissons pas sa forme de conservation durant l'hiver.



Observations : Le rougissement des feuilles suite au piqûres des thrips est un symptôme du début d'attaque. Un seul cycle ne pourrait pas faire mourir la plante. On peut alors supposer que c' est la succession de plusieurs générations de larves qui a provoqué la dégradation des plants d'Aloe sur une seule saison.

Les feuilles se recroquevillent ensuite et deviennent noires et sèchent.

Photo 6 : symptômes piqûres sur feuille -Ajaccio 19-09-18

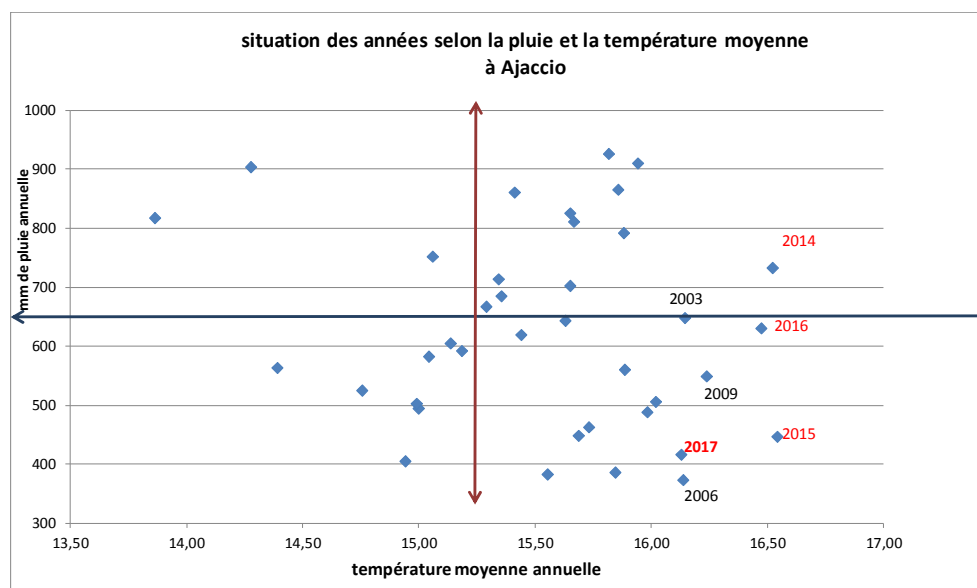


On peut noter que des massifs entiers sont complètement asséchés. Ces symptômes ont été identifiés à Ajaccio, sur plusieurs foyers proches du rivage. Il s'agit la plupart du temps de massifs **très exposés au soleil** et sur des **terrains arides**, non irrigués. On peut noter que l'apex des pousses est encore vert. Les thrips adultes y sont présents.

Photos 7-8 : foyer Parc Berthault-Ajaccio 19-09-18

Evaluation du risque : Le thrips *Hercinothrips dimidiatus* identifié en Corse s'attaque aux massifs d'aloë utilisés en espaces verts.

Les thrips sont adaptés aux climats chauds et secs, les conditions de températures et de pluie des 4 dernières années en Corse ont pu favoriser leur installation progressive.



Graphique 1 : Relation entre pluie et température annuelle à Ajaccio (1980 -2017) - mise en forme Fredon Corse

La position des années 2015-2016-2017 à droite du graphique ci-dessus signifie que la température moyenne annuelle est supérieure à 16°C et la pluie inférieure à 650 mm pour ces années exceptionnelles, la saison 2014 étant déjà très chaude.

Par ailleurs, si ce Thrips est sensible aux mêmes conditions froides que son hôte privilégié, l'Aloe, il serait alors limité par des températures hivernales de -4°C.

Compte tenu des températures croissantes à Ajaccio, le thrips devrait se développer et donc le niveau de **risque actuel est élevé** pour les Aloe sur la zone côtière de la Corse.

Il faut signaler également qu'une autre plante succulente du genre *Haworthia* sp. en provenance d'Afrique du sud a déjà été touchée par ce Thrips. Il faut donc être vigilant en **pépinière et en jardinerie**, ces plantes étant présentes sur le marché.

Gestion du risque : Dans un premier temps, un nettoyage des feuilles sèches et de la litière des massifs est nécessaire. La taille des ramifications dégradées permettra un renouvellement des pousses.

Un bassinage des plants est également possible pour déloger les thrips qui n'apprécient pas l'eau.

Ces interventions ont déjà été mises en œuvre sur les massifs d'un foyer du au cœur de la ville d'Ajaccio.



Photo 8 : Zone très exposée au soleil : rabattage des tiges



Photo 9 : Zone plus protégée : bassinage du feuillage

*Article cité dans le texte issu de *Phytoparasitica* DOI 10.1007/s12600-015-0492-z:

Hercinothrips dimidiatus Hood (Thysanoptera: Thripidae),

a new pest of *Aloe arborescens* Miller in Europe

Célia Mateus & José Carlos Franco & Maria Filomena Caetano & Elsa Borges da Silva &








Ana Paula Ramos & Elisabete Figueiredo & Laurence Mound

La **Mouche du brou** sur noyer identifiée formellement en Corse
 Le **Feu bactérien** sur pommier identifié en Corse, ex « zone Protégée »

Ces deux ravageurs identifiés durant l'été 2018 feront l'objet d'un autre bulletin.

La découverte du feu bactérien sur pommier a fait l'objet d'un arrêté de lutte en août 2018 disponible sur le site de la FREDON CORSE.

PREVISION METEO (Source Météo France)

	Lundi 1 ^{er} octobre	Mardi 2 octobre	Mercredi 3 octobre	Jeudi 4 octobre	Vendredi 5 octobre	Samedi 6 octobre	Dimanche 7 octobre
Haute Corse/ Corse du Sud							
	Temps ensoleillé ; vent d'Ouest à Nord-Ouest assez fort à fort sur la côte occidentale	Temps orageux avec risque d'averses ; Vent de Nord-Est localement fort	Retour du soleil ; vent de Nord-Est assez fort sur l'extrême sud	Temps ensoleillé ; vent d'Est à Nord-Est assez fort sur l'extrême sud	Beau temps ; vent faible à modéré	Temps changeant	

Pour le vendredi 5 octobre, l'indice de confiance de la prévision est de 4 sur 5, pour samedi 6 octobre, de 3 sur 5. Pour la période du dimanche 7 octobre au lundi 8 octobre, l'indice de confiance de la prévision est de 2 sur 5.

LIENS UTILES

- En cas de suspicion de détection d'organismes nuisibles réglementés, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien cité ci-dessous.
- PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons-les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.

<http://www.corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

- Feu Bactérien** : Découverte de foyers de Feu Bactérien sur pommiers en août 2018. La lutte contre le feu bactérien, organisme nuisible réglementé de catégorie II, est obligatoire et permanente. Un arrêté préfectoral a été signé pour la Haute-Corse : <http://www.fredon-corse.com/standalone/8/9D58i2thgnuWH4MJpy8un3Cb.pdf>

Xylella fastidiosa

Xylella fastidiosa peut affecter de nombreux végétaux, oliviers, Prunus (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes,... Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur.

La bactérie est transmise et dispersée par des insectes vecteurs, en particulier les cercopes et les cicadelles, qui se nourrissent de la sève des plantes. La circulation et la plantation de plants contaminés, y compris de végétaux d'ornement, représentent un risque important de dissémination.

En Espagne, un plant de vigne contaminé par *Xylella fastidiosa* a été découvert sur l'île de Majorque. La sous-espèce identifiée est ***fastidiosa***, connue comme l'agent responsable de la **maladie de Pierce** aux Etats-Unis. A ce jour, cette sous-espèce a été identifiée uniquement à Majorque sur ***Polygala myrtifolia*, *Cistus monspeliensis*, *Prunus avium*, *Prunus dulcis* et *Vitis vinifera***. La plante contaminée présentait des symptômes et provenait d'une parcelle de raisins de table, âgée de 20 ans

La délimitation des zones infectées et des zones tampons ainsi que la liste des espèces hôtes sensibles à la subsp multiplex sont disponibles sur le site <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

<http://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacterie-nuisible-pour-les-vegetaux>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.